



# La lettre de veille parlementaire

N° 32 – 11 septembre 2018

## Nomination « logement » à la ville de Paris :

Ancien collaborateur d'Emmanuelle COSSE et de Sylvie PINEL au ministère chargé du Logement, Anthony BRIANT a été nommé sous-directeur de la politique du logement à la direction du logement et de l'habitat de la ville de Paris. Jusqu'ici directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (Drihl) d'Ile-de-France, il remplace désormais Jérôme MASCLAUX, parti en janvier dernier au cabinet du ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MEZARD, en tant que directeur adjoint de cabinet. Polytechnicien passé par l'Ecole nationale des ponts et chaussées et docteur en économie, Anthony BRIANT a d'abord été responsable de l'unité « Evaluation » au secrétariat général du comité interministériel des villes, au ministère de la Ville. Il était ensuite devenu chef du bureau des statistiques et de l'évaluation au sein du même ministère. Il avait enfin rejoint la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) en tant que chef du bureau des opérations d'aménagement.

## Projet de loi ELAN | Tenue de la commission mixte paritaire (CMP) :

La commission mixte paritaire convoquée pour examiner le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ne se réunira pas le 12 septembre prochain, comme initialement prévu, mais le mercredi 19. Si l'exécutif et les rapporteurs du texte affichent fermement la volonté de trouver un texte de compromis, des créneaux sont d'ores et déjà prévus pour une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale en cas d'échec de la commission mixte paritaire (CMP). Les députés devraient dans ce cas se réunir les 25, 26 et 27 septembre en commission, puis à compter du 9 ou du 10 octobre en séance publique.

## Lancement de l'agence « France Territoires » :

Missionné par le Premier ministre pour travailler sur une mission de préfiguration d'une agence nationale de la cohésion des territoires, Serge MORVAN, préfet et commissaire général à l'égalité des territoires (CGET), a remis un rapport au cours de l'été. Pour mémoire, la création de cette agence avait été réclamée par l'Association des maires de France (AMF) en amont de l'élection présidentielle, puis annoncée par le Président de la République en juillet 2017. Selon Serge MORVAN, la création de cette agence, dénommée France Territoires, devrait marquer « une vision profondément renouvelée de l'action de l'Etat dans les territoires ». L'agence devrait en effet représenter une porte d'entrée unique « sur tous les sujets qui touchent à la cohésion des territoires », à savoir : la couverture numérique, l'accès aux soins, la rénovation urbaine... Les préfets, en tant que « délégués territoriaux » de l'agence, seraient ses chefs de file dans chaque département, et pourraient faire jouer, dans tous les domaines d'intervention de la future agence, le nouveau droit à l'adaptation des normes souhaité par le Gouvernement. Conformément aux souhaits d'Emmanuel MACRON, l'agence France Territoires devrait directement englober plusieurs organismes existants, à l'instar de l'Anah, de l'Anru ou de l'Agence du numérique.

## Patrimoine | Les récentes déclarations de Stéphane BERN :

Critique vis-à-vis du projet de loi ELAN qui selon lui remet en cause les prérogatives des Architectes des Bâtiments de France (ABF), Stéphane BERN estime « Jacques MEZARD fait voter une loi qui permettra de détruire des quartiers entiers et protégés sous prétexte qu'ils sont vétustes et dégradés ». Chargé par le Gouvernement d'une mission sur le patrimoine, Stéphane BERN s'affiche soucieux des conséquences du projet de loi et mécontent de la faible prise en considération par ce texte des enjeux liés au patrimoine. Des propos contestés par la ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN. Cette dernière a réagi aux propos de Stéphane BERN, en soulignant un « engagement sans faille » et « une volonté politique forte » du chef de l'Etat en matière de préservation du patrimoine. « Le ministère pilote 6 000 opérations de

restauration chaque année, pour préserver notre patrimoine riche de 44 000 monuments historiques, ce n'est pas exactement ce qu'on peut appeler de la misère » a ajouté le ministre. Des propos confirmés par le ministre de la Cohésion des Territoires Jacques MEZARD, qui estime que le projet de loi ELAN n'entend pas « supprimer l'avis des architectes des bâtiments de France (...) mais de venir à un avis simple. Les maires ne sont irresponsables. Ils ont besoin de l'avis des architectes des bâtiments de France, mais ils n'ont pas non plus dans certains cas à se soumettre à un pouvoir excessif ». A l'initiative d'un loto du patrimoine, Stéphane BERN déclare « ce que je voudrais, c'est que les Français me donnent raison. Y compris contre le Gouvernement et certaines personnes dans les ministères ».

## Nomination de François de RUGY :

Le président de l'Assemblée nationale François de RUGY a été nommé ministre de la Transition écologique et solidaire le 4 septembre 2018 en remplacement de Nicolas HULOT. Ancien membre d'Europe-Ecologie-Les Verts (EELV), François de RUGY avait pris positions à plusieurs reprises sur les enjeux du logement. Parmi ses principaux verbatims : « Nous souscrivons à notre orientation qui consiste à éviter le « tout investisseur » qui caractérisait la politique de l'ancienne majorité, laquelle avait tiré les prix vers le haut et fait disparaître une catégorie particulièrement importante : le logement abordable pour celles et ceux qui ne peuvent pas prétendre à un logement social » (QAG, 27 mars 2013).



### Changement de directeur à la caisse de garantie du logement locatif social :

Jusqu'à présent président de section à la chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France, Denis BURCKEL a été désigné pour succéder à Catherine AUBEY-BERTHELOT à la direction générale de la caisse du logement locatif social (CGLLS). Cette caisse, créée en 2010, est un opérateur de l'Etat et une société de financement dotée de deux missions principales. Elle est d'une part chargée de garantir les prêts réglementés accordés par la Caisse des dépôts aux bailleurs sociaux (en l'absence d'une garantie des collectivités locales). Elle est d'autre part également chargée d'aider ces mêmes bailleurs sociaux à faire face à l'ensemble de leurs difficultés financières. Diplômé de Sciences Po Paris et de l'ENA, Denis BURCKEL a été directeur de l'audit, des risques et du développement durable d'Icade, filiale immobilière de la Caisse des Dépôts. Il a ensuite présidé le directoire d'Osica, filiale du groupe SNI (désormais connu sous la dénomination CDC Habitat), opérateur immobilier d'intérêt général. Denis BURCKEL a également été sous-directeur du financement et du budget à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction du ministère de l'Équipement, et a été le chef de cabinet de la Secrétaire d'Etat au Logement, Marie-Noëlle LIENEMANN.

### Publication de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) :

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance, dite ESSOC, a été publiée au Journal officiel du 11 août 2018, après avoir été votée définitivement par l'Assemblée nationale le 31 juillet dernier. Ce texte instaure le principe de « droit à l'erreur » et entend moderniser le rapport entre le public et l'administration par une série de dispositions s'adressant à l'ensemble des usagers, particuliers et entreprises, dans leurs relations quotidiennes avec l'administration. Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre, se sont félicités de cette promulgation, estimant que cette loi incarne « un soutien sans précédent pour l'innovation dans la construction ». Plusieurs dispositions de la loi dite ESSOC concernent en effet le secteur de la construction, traduction concrète des mesures de la stratégie Logement présentée par le Gouvernement le 20 septembre 2017 « pour engager un choc sans précédent dans la simplification des normes de constructions ». L'article 49 de la loi ESSOC porte ainsi deux ordonnances :

- 1. La première traduit le « permis de faire », droit de déroger à certaines règles de construction dès lors que la solution utilisée permet d'atteindre un résultat équivalent.
- 2. La seconde porte la réécriture complète des règles de construction pour passer d'une logique actuelle prescriptive de moyens à une logique d'obligation de résultats exigeants. Ces deux mesures permettront de libérer l'innovation dans la construction aujourd'hui contrainte par un cadre réglementaire figé en métropole comme en outre-mer.

La première ordonnance, préalablement préparée avec les professionnels du secteur, devrait être soumise à consultation du public dans les prochaines semaines. Les travaux de préparation de la seconde ordonnance devraient débuter en ce début de mois de septembre sous l'égide du Conseil supérieur de la construction.

⇒ Pour retrouver le communiqué de presse du Gouvernement : [par ici](#).

### Adoption de la proposition de loi visant à garantir la présence de parlementaires dans certains organismes extra- parlementaires :

L'Assemblée nationale et le Sénat ont trouvé un accord en commission mixte paritaire (CMP) sur la proposition de loi (PPL) visant à garantir la présence de parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination. Les conclusions de la CMP ont ainsi été adoptées les 23 et 26 juillet 2018. Ce texte, déposé par l'ensemble des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat, Gérard LARCHER (LR Yvelines), tend à :

- Clarifier les règles qui régissent la présence de parlementaires dans ces organismes,
- Garantir la présence des parlementaires dans les organismes extra-parlementaires lorsque celle-ci se justifie,
- Procéder à un exercice de simplification dans le champ des organismes extra-parlementaires.

Parmi les organismes extra-parlementaires concernés par cette réforme :

- **Conseil national de l'habitat** : possibilité de désigner des suppléants pour les parlementaires y siégeant,
- **Agence nationale de rénovation urbaine** : possibilité qu'un représentant de chaque assemblée puisse désormais siéger au sein de son conseil d'administration,
- **Agence nationale de l'habitat** : présence d'un député et d'un sénateur,
- **Commission supérieure des sites, perspectives et paysages** : présence de deux députés et deux sénateurs,
- **Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique** : présence d'un député ou d'un sénateur.

### Mouvement au cabinet de la ministre de la Culture :

Après sept mois passés au poste de directeur adjoint de cabinet de Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, Pierre-Emmanuel LECERF a été remplacé à cette fonction par Philippe LONNE. Ce dernier occupait depuis 2015 le poste de sous-directeur « culture, sports, jeunesse, vie associative, cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » à la direction du budget du ministère de l'Économie et des Finances. Diplômé de l'ENA, Philippe LONNE a fait la plus grande partie de sa carrière au sein de cette direction du budget, occupant successivement les postes d'adjoint à des chefs de bureau, puis de chef du bureau « synthèse des crédits de l'Etat et lois de finances ». Il a également exercé en tant que conseiller au sein de la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles.

A noter : il s'agit du septième départ d'un membre du cabinet de Françoise NYSSSEN depuis la nomination de cette dernière en 2017.



## Budget 2019 | Désignation des rapporteurs spéciaux :

### Assemblée nationale :

- Cohésion des territoires | Logement et hébergement d'urgence : **François JOLIVET** (REM Indre)
- Cohésion des territoires | Politique des territoires : **Mohamed LAQHILA** (MDM Bouches-du-Rhône)
- Culture | Patrimoines : **Gilles CARREZ** (LR Val-de-Marne)
- Ecologie, développement et mobilités durables | Energie et transition énergétique : **Julien AUBERT** (LR Vaucluse)

### Sénat :

- Cohésion des territoires | Logement, urbanisme, politique de la ville : **Philippe DALLIER** (LR Seine-Saint-Denis)
- Ecologie, développement et mobilités durables | Transition énergétique : **Jean-François HUSSON** (LR Meurthe-et-Moselle)

## Vote de la République en Marche pour la présidence de l'Assemblée nationale :

Richard FERRAND (REM Finistère), président du groupe politique La République en Marche de l'Assemblée nationale, a été investi le 10 septembre 2018 par les députés de son groupe pour briguer la présidence de l'Assemblée nationale. Ce proche du Président de la République, Emmanuel MACRON, a recueilli près de 64,26 % des voix. Du fait de la majorité absolue détenue par la République en Marche à l'Assemblée nationale, Richard FERRAND est à priori assuré de devenir le quatrième personnage de l'Etat lors du vote en séance publique prévu le 12 septembre. Également candidate, Barbara POMPILI (REM Somme) a quant à elle réuni 29,21 % des suffrages.

## Un nouveau député REM rejoint les bancs de l'Assemblée nationale :

Après la nomination de François de RUGY en tant que ministre de la Transition écologique et solidaire, Mounir BELHAMITI, son suppléant, lui succède, devant député REM de Loire-Atlantique. Ingénieur en informatique de profession, Mounir BELHAMITI a indiqué qu'il conserverait ses deux mandats actuels de conseiller municipal et métropolitain de Nantes, où il est élu sous l'étiquette Parti écologiste depuis 2014, et membre de la majorité PS de Johanna ROLLAND, maire de la ville et présidente de Nantes Métropole. Cette décision est contestée par plusieurs membres du conseil municipal de la ville de Nantes, qui dénoncent un conseiller REM au sein d'une majorité PS. L'élu PCF nantais Aymeric SEAUSSAU estime ainsi « *qu'un député LaRem dans la majorité de gauche de la ville de Nantes, cela me semble inconciliable* ». Le nouveau député devrait rejoindre l'hémicycle au début du mois d'octobre.

## Budget 2019 | Les mesures attendues en matière de logement :

Le projet de loi de finances 2019 devrait être présenté en conseil des ministres le lundi 24 septembre prochain. Conformément aux déclarations du Premier ministre Edouard PHILIPPE le Gouvernement doit proposer au Parlement une baisse des crédits budgétaires alloués au logement de 1,16 milliard d'euros, principalement due au calcul des aides personnalisées au logement (APL) sur la baisse des revenus de l'année en cours. Concernant les dispositifs fiscaux consacrés au logement, le Gouvernement devrait proposer au Parlement que les dispositifs Pinel et PTZ restent en l'état, comme prévu dans la loi de programmation des finances publiques. Le ministère de la Cohésion des territoires, est ainsi avec le ministère du Travail et de l'Emploi, l'un des principaux pourvoyeurs d'économies de ce projet de loi de finances 2019.

Parmi les autres mesures attendues du PLF et PLFSS 2019 :

- ✓ **Fiscalité des particuliers :**
  - Nouvelle étape vers la suppression de la taxe d'habitation : la taxe d'habitation devrait être réduite d'un tiers supplémentaire, elle sera totalement supprimée pour 80% des français d'ici 2020.
  - Suppression de l'*exit tax* : celle-ci visait les plus-values latentes des contribuables quittant la France, cette suppression a été annoncée en Mai 2018 par Emmanuel MACRON
  - Désindexation de l'aide personnalisée au logement (APL) : son augmentation devrait être limitée à 0.3% par an en 2019 et 2020
- ✓ **Fiscalité des entreprises :**
  - Hausse de la fiscalité énergétique : dans la continuité du budget 2018, l'accélération de la hausse de la taxe carbone devrait se poursuivre.
  - Transformation du CICE et baisse des cotisations patronales : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait être converti en 2019 en baisse permanente de cotisations sociales pour un coût de 20Mds€ pour l'Etat.
  - Baisse des cotisations patronales complémentaire : la baisse de 4 points annoncée pour les salaires au niveau du SMIC devrait voir son entrée en vigueur reportée du 1er janvier au 1er octobre 2019.
  - Baisse du taux de l'IS : le taux de l'impôt sur les sociétés devrait continuer de baisser en 2019 pour atteindre 31% au-delà de 500 000 euros de bénéfices – en deçà de ce seuil, le taux demeure à 28%.